Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue au 732, rue Jetté à Saint-Liguori, le lundi 20 mars 2023 à 20 h 00. La séance est présidée par madame la mairesse, Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette rencontre :

Messieurs les conseillers : Claude Bélisle

Jean Bourgeois Sylvain Loyer Pierre-Luc Payette Serge Rivest (par zoom)

Madame la conseillère : Sophie Desrosiers

Assiste également à la séance, madame Caroline Roberge, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Démission de Cassandra Perreault au poste de Technicienne en loisir
- 4. Fin de contrat de Brigitte Jetté comme secrétaire au greffe temporaire
- 5. Affichage du poste de Technicien(ne) en loisir
- 6. Horaire de quatre jours pour les cols blancs
- 7. Embauche de madame Mélanie Gagné au poste de Directrice technique et aide à la direction générale
- 8. Mandater à EXP à déposer la demande d'aide financière dans le programme financier du MAMH pour le projet de la station d'aqueduc
- Dépôt d'une demande d'aide financière dans le programme Primeau du MAMH
- 10. Période de questions
- 11. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Après constatation du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte à 20 h 05.

2023-059 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Desrosiers, Appuyé par monsieur Claude Bélisle et résolu

D'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Madame la mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-060 3. Démission de Cassandra Perreault au poste de Technicienne en loisir

Considérant que Cassandra Perreault a remis sa lettre de démission le vendredi 10 mars 2023 au poste de technicienne en loisir;

En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur Pierre-Luc Payette Appuyé par monsieur Sylvain Loyer et résolu D'entériner la démission de Cassandra Perreault au poste technicienne en loisir en date du 10 mars.

Madame la mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité

2023-061 4. Fin de contrat de Brigitte Jetté comme secrétaire au greffe temporaire

Considérant que le classement est à jour;

Considérant que le conseil désire terminer le contrat temporaire de madame Brigitte Jetté au poste de secrétaire au greffe;

Considérant que le contrat se termine le 24 mars 2023;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Jean Bourgeois Appuyé par monsieur Serge Rivest et résolu

De mettre fin au contrat temporaire le 24 mars prochain de Brigitte Jetté au poste de secrétaire au greffe.

Madame la mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité

2023-062 <u>5. Affichage du poste de Technicien(ne) en loisir</u>

Considérant la démission de Cassandra Perreault au poste de technicienne en loisir;

Considérant que ce poste est affiché actuellement jusqu'au 31 mars 2023;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Pierre-Luc Payette Appuyé par monsieur Claude Bélisle et résolu

De maintenir l'affichage du poste jusqu'au 31 mars 2023.

Madame la mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité

2023-063 <u>6. Horaire de quatre jours pour les cols blancs</u>

Considérant la demande des employés cols blancs pour faire des semaines de quatre jours;

Considérant que plusieurs municipalités au Québec offrent le service aux citoyens sur quatre jours par semaine;

Considérant que le nombre d'heures travaillées restera le même;

Considérant que les vendredis, il y a en moyenne 2 à 3 citoyens qui viennent au bureau municipal;

Considérant l'horaire proposé pour les employés de bureau :

Lundi 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 à 30
Mardi 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 à 30
Mercredi 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 17 h
Jeudi 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 à 30

Vendredi Fermé

Considérant que cet horaire sera effectif à partir du 1^{er} avril 2023 et que l'information sera diffusée sur les différentes plates-formes;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Pierre-Luc Payette Appuyé par madame Sophie Desrosiers et résolu,

De condenser les heures actuelles en un horaire de quatre jours par semaine à compter du 1^{er} avril selon l'horaire ci-haut mentionné et d'en informer les citoyens.

Madame la mairesse demande le vote. Monsieur Claude Bélisle, monsieur Sylvain Loyer et monsieur Jean Bourgeois votent contre. Madame la mairesse a voté en faveur de l'adoption de la résolution. La résolution est adoptée à majorité.

2023-064 7. Embauche de madame Mélanie Gagné au poste de Directrice technique et aide à la direction générale

Considérant le processus de dotation pour le poste de Directeur Technique et aide à la direction générale;

Considérant la recommandation du Comité RH au conseil;

Considérant que madame Mélanie Gagné a accepté l'offre salariale au montant de 65 000 \$;

Considérant que l'entrée en fonction est le 3 avril 2023;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Claude Bélisle Appuyé par monsieur Jean Bourgeois et résolu

D'embaucher madame Mélanie Gagné au poste de Directrice technique et aide à la direction générale, au salaire de 65 000 \$. Son entrée en fonction est prévue le 3 avril 2023.

Madame la mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité

2023-065 8. Mandater la firme EXP à déposer la demande d'aide financière dans le programme financier du MAMH pour le projet de la station d'aqueduc

Considérant l'étude préliminaire pour la mise à niveau de la station d'eau potable présentée à la Municipalité;

Considérant que le comité d'aqueduc et égout recommande au conseil de mandater EXP pour déposer la demande d'aide financière au programme PRIMEAU du MAMH se terminant le 31 mars 2023;

Considérant que le mandat est conditionnel à la réception de l'offre de service de EXP et que le conseil soit unanimement d'accord avec ladite offre;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Sylvain Loyer, Appuyé par monsieur Jean Bourgeois et résolu

De mandater la firme EXP pour déposer la demande d'aide financière dans le programme PRIMEAU du MAMH. Que le mandat soit conditionnel à la réception de l'offre de service de EXP et que le conseil soit unanimement d'accord avec ladite offre;

Madame la mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité

2023-066 9.Dépôt d'une demande financière dans le programme Primeau du MAMH

Considérant que la Municipalité veut se prévaloir de l'aide financière au programme PRIMEAU du MAMH pour la mise à niveau de sa station d'eau potable;

Considérant que la date d'échéance pour ledit programme est le 31 mars 2023;

Considérant le coût total estimé de **3 377 293.75** \$ pour la mise à niveau de la station d'eau potable selon l'étude préliminaire de EXP;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Sylvain Loyer Appuyé par monsieur Jean Bourgeois et résolu

De déposer une demande financière dans le programme PRIMEAU du MAMH pour la mise à niveau de la station d'eau potable au montant estimé de **3 377 293,75 \$** avant le 31 mars 2023

Madame la mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité

10. Période de questions

2023-067 <u>11. Levée de la séance</u>

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Claude Bélisle appuyé par madame Sophie Desrosiers et résolu de lever la séance à 20h20

Madame la mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Ghislaine Pomerleau, mairesse	Caroline Roberge Directrice générale et greffière- trésorière
•	que la signature du présent procès-verb
de l'article 142 (2) du Code munici	e toutes les résolutions qu'il contient au ser pal.